Informations de base

1998/2132(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998 **Subject** 7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	D'ANCONA Hedy (PSE)	23/07/1998
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/06/1998	Publication du document de base non-législatif	07930/2/1998	Résumé
13/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/1999	Vote en commission		Résumé
31/03/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0185/1999	
12/04/1999	Débat en plénière		
13/04/1999	Fin de la procédure au Parlement		
30/07/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2132(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/4/10221

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0185/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0008	31/03/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0256/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0025-0109	13/04/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	07930/2/1998	02/06/1998	Résumé
Document annexé à la procédure	09737/1/1998	01/09/1998	
Document annexé à la procédure	09740/1/1998	01/09/1998	
Document annexé à la procédure	11901/2/1998	22/10/1998	
Document annexé à la procédure	12083/1/1998	14/12/1998	
Document annexé à la procédure	13268/1/1998	14/12/1998	
Document annexé à la procédure	14062/1998	14/12/1998	
Document annexé à la procédure	12996/2/1998	22/12/1998	
Document annexé à la procédure	13269/3/1998	22/01/1999	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	N4-0132/1999	01/01/1999	Résumé

Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 01/01/1999 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF: rapport annuel 1998 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne. CONTENU: le rapport présente les nouvelles tendances clés de l'usage de drogues et des problèmes qui en découlent dans l'Union européenne ainsi qu'un aperçu général de la situation de la drogue (cannabis, amphétamines, ecstasy, drogues synthétiques, cocaïne, heroïne, médicaments), accompagné d'une description des indicateurs épidémiologiques permettant d'effectuer des comparaisons dans les domaines de la prévalence, des conséquences, des caractéristiques et des modèles de consommation et d'approvisionnement (enquêtes auprès de la population, demandes de traitement, décès liés à la drogue, arrestations policières, usage de drogues en prison, marché des drogues). Le rapport note que la tendance à l'augmentation de la polytoxicomanie, notamment les consommations associées d'alcool et de médicaments détournés de leur usage normal, ainsi que l'accroissement de la consommation d'amphétamines nécessitent une évaluation rapide et précise, de même qu'une planification des services souple et réactive. Par ailleurs, le domaine étudié doit être élargi, et l'accent doit porter sur des sous-groupes caractérisés par des facteurs démographiques, culturels et interpersonnels aussi bien d'expérimentateurs que d'usagers problématiques de drogues. Enfin, la qualité des données doit être améliorée pour un meilleur ciblage des interventions et une évaluation plus précise. Le rapport examine également d'autres aspects tels que: - la réduction de la demande de drogue (prévention, intervention précoce et groupes à risque, prévention des maladies infectieuses, programmes de substitution et de traitement, système pénal etc); - la nature et l'étendue de l'usage de drogues en Europe centrale et orientale; - les stratégies nationales (mesures législatives concernant le canabis notamment); - les mesures prises par l'Union européenne (ex: programme d'action communautaire sur la prévention de la toxicomanie, système d'information rapide concernant les drogues de synthèse); - l'action internationale; - l'analyse des dépenses publiques en matière de drogue. Bien que l'OEDT soit conscient des restrictions qui existent au niveau des ressources, les améliorations progressives dans la collecte et la diffusion (usant de méthodes multiples) demeurent le point crucial de l'objectif d'améliorer la communication et la coopération.

Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 02/06/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le présent rapport du Conseil présente une synthèse des activités menées dans le domaine de la lutte contre la drogue sous la Présidence du Royaume-Uni et formule des propositions concernant les éléments principaux d'une stratégie antidrogue de l'Union après 1999. CONTENU : La lutte contre la drogue fut l'une des priorités majeures de la Présidence britannique (janvier-juin 1998). Dans cette perspective, une attention particulière a été accordée à: -l'élaboration d'une stratégie antidrogue de l'Union après 1999 et des priorités 1998/99, -la coordination de la contribution de l'Union à la préparation de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée à la drogue, -la poursuite de la mise en oeuvre d'initiatives régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie centrale. D'autres actions ont été menées dans le cadre de la PESC ainsi qu'en matière de renforcement de la coopération douanière. Le rapport du Conseil apporte également des éclaircissements sur les activités à venir dans ce domaine : 1) les priorités 1998-1999 : outre le renforcement de la coopération entre les autorités nationales compétentes pour la lutte contre la drogue, le rapport indique que les principales priorités dans ce domaine touchent : -au renforcement institutionnel de l'OEDT (Office européen des drogues et toxicomanies), -à l'amélioration des échanges d'informations touchant aux drogues de synthèse, -à la mise en oeuvre efficace de tous les programmes communautaires touchant à la drogue, -à la ratification rapide de la convention EUROPOL et de la convention SID (informatique dans le domaine des douanes) et Naples II, -à la poursuite des recommandations du Groupe de Haut niveau sur la criminalité organisée, -au renforcement des contrôles sur les précurseurs de drogue, -à l'étude des abus de drogue liés à INTERNET et les conséquences de la consommation de drogue au volant. 2) les priorités 2000-2004 : outre la poursuite des priorités ci-avant décrites et l'évaluation de leur impact, les priorités pour le prochain millénaire sont les suivantes : -garantir l'équilibre entre réduction de la demande et de l'offre, -conformément au principe de subsidiarité, veiller au rapprochement des législations et pratiques nationales en matière de drogue, -promouvoir les aspects médicaux et socio-économiques de la consommation de drogue (RDT), -insister sur le lien existant entre toxicomanie et handicap social (pauvreté, chômage, criminalité, exclusion,...), -reconnaître l'importance d'une approche intersectorielle et multidisciplinaire, -intensifier la coopération et garantir un échange efficace de connaissances, d'informations et d'expériences entre Etats membres sur la réduction de la demande (y compris échanges de personnel sur le terrain), -tirer au maximum parti des possibilités offertes par le Traité d'Amsterdam dans le domaine de la santé publique et de la drogue et de la communautarisation de l'acquis Schengen. Des priorités sont également prévues sur le plan international notamment avec les pays candidats ainsi qu'avec les pays de la zone ALA et MED.

Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Hedy d'ANCONA (PSE, NL) sur la stratégie antidrogue dans l'Union après 1999, le Parlement européen recommande au Conseil de charger un seul Commissaire de la coordination de toutes les initiatives concernant les drogues. Il souhaite une meilleure exploitation des travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et pour la participation des pays candidats aux travaux de l'OEDT. Plus globalement, il souhaite être mieux associé aux projets et décisions touchant à cette matière. Il approuve le projet d'une coopération plus efficace entre la police, les douanes et les instances chargées de l'application de la législation, en vue de soustraire de la mainmise des criminels, les patrimoines acquis de manière illicite. Les fonds ainsi réunies devraient être affectés à des programmes et projets liés à la toxicomanie (réinsertion des toxicomanes,...). Constatant que le Conseil ne se préoccupe pas des méthodes de traitement des toxicomanes ou des mesures de prévention, le Parlement demande qu'en collaboration avec l'OEDT, les États membres prévoient des actions dans ces domaines et qu'une stratégie spécifique soit prévue à cet effet. Enfin, il souhaite que l'on veille à la bonne utilisation des Fonds que l'Union destine à la coopération Nord-Sud pour lutter contre la drogue afin de s'assurer que les buts visés sont effectivement atteints.